CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 10 FÉVIER 2020

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 10 février 2020, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 heures.

Sont présents les membres du conseil : Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Katy Barbe, Hugo Guénette, Bernard Duffy, lesquels forment quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Sont également présents le directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, la directrice générale adjointe et greffière adjointe, Madame Raymonde Tremblay, ainsi que 10 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19h.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression «adoptée à l'unanimité», présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

PROJET

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2020-02-036 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit, avec ses ajouts :

1- LÉGISLATION

1-1 Adoption de l'ordre du jour

1-2 Adoption des procès-verbaux

2- ADMINISTRATION

2-1 Adoption des comptes municipaux – Janvier 2020

2-2 Engagement des dépenses – Février 2020

2-3 Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales au 31 janvier 2019

2-4 Dépôt par la trésorière d'une liste de fournisseurs ayant eu cumulativement plus de 25 000$ en contrats pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

2-5-1 Dépôt du procès-verbal du MAMH incluant l'adjudication ainsi que l'échéancier de paiement

2-5-2 Émission de billets

2-6 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à la un emprunt par billets au montant de 132 100 $ qui sera réalisé le 18 février 2020

2-7 Renouvellement de l'adhésion annuelle de la Chambre de commerce de Maniwaki et Vallée de la Gatineau (CCMVG)

2-8 Lettre d'appui – MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

2-9 Forum bioalimentaire de l'Outaouais – Table agroalimentaire de l'Outaouais

2-10 Emploi d'étés Canada 2020 – Appel de demandes

2-11 Quote-part 2020 – Corporation du Parc Régional du Lac 31 Milles

2-12 Entente patronale-syndicale – Ajout temporaire d'un journalier

3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4-1 Formation de la COMBEQ – Inspectrice en bâtiment et environnement

PROJET

4-2 Demande d'appui et recommandations auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Monsieur Philippe Leclaire

5- TRANSPORT

5-1 Programme d'aide à la voirie locale – Volets – Accélération des investissements sur le réseau routier local et redressement des infrastructures routières locales

5-2 Mandat au service de génie municipal de la MRCVG – Travaux rue Roy

6- HYGIÈNE DU MILIEU

7- LOISIRS ET CULTURE

7-1 Assemblée générale Réseau Biblio Outaouais

7-2 Journée des bibliothèques – Salon du livre

7-3 Programme d'aide aux immobilisations Ministère de la Culture et des Communications – Autorisation de dépenses

7-4 Demande de subvention auprès du programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale

7-5 Achat d'une souffleuse pour le service des Loisirs

7-6 Offre d'emploi - Poste de sauveteur – Piscine municipale

7-7 Location de la salle municipale du centre récréatif – La Poissonnerie

7-8 Demande de participation - Secondaire en spectacle - Don

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

8-1 Renouvellement Assurances Collectives - Groupe des pompiers – Ville de Gracefield

8-2 Installation d'une lumière à l'usine de filtration sur la rue Georges

9- RAPPORT DE COMITÉS

PROJET

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

11- CORRESPONDANCE

12- VARIA

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-037 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés et que dispense de lecture soit faite, ces documents ayant été expédiés au préalable :

- Séance ordinaire du 9 décembre 2019
- Séance extraordinaire du 19 décembre 2019
- Séance extraordinaire (budget) du 19 décembre 2019
- Séance ordinaire du 13 janvier 2020
  Séance extraordinaire du 28 janvier 2020

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET

2020-02-038 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / JANVIER 2020

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposée au comité des finances, pour un total de 640 773,44 $.

- Rapport des salaires nets : 138 283,06 $;
- Liste sélective des chèques : chèques no. 25 126 À 25 174 pour un montant de 335 689,21 $;
- Liste des prélèvements : no. 568 à 613 pour un montant de 166 801,17 $.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-039 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / FÉVRIER 2020

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés **:**

Administration	558.10 $
Aqueduc et égouts	4297.72 $
Sécurité publique	17 549.78 $
Transport	977.13 $
Urbanisme	162.43 $
Loisirs	2166.08 $

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2020-02-039.

PROJET

Que le directeur général et greffier, Sylvain Hubert soit autorisé à signer toute entente jointe en annexe aux dites engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET

Dépôt de rapport :

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 31 janvier 2020.

Dépôt de rapport :

Dépôt par la trésorière d'un rapport relatif aux fournisseurs ayant eu cumulativement plus de 25 000 $ en contrats pour la période du 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Note au procès-verbal :

Dépôt du procès-verbal du MAMH incluant l'adjudication ainsi que l'échéancier de paiement.

2020-02-040 ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture : 10 février 2020 Heure d'ouverture : 10 heures Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec Montant : 132 100 $ Nombre de soumissions : 3 Échéance moyenne 49 Date d'émission 18 février 2020

ATTENDU QUE la Ville de Gracefield a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour le refinancement et l'émission de billets, datée du 18 février 2020, au montant de 132 100 $;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres public de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et Villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1- Financière Banque Nationale :

11 500$	2.1 %	2021
11 900$	2.15 %	2022
12 200$	2.2 %	2023
12 600$	2.3 %	2024
83900 $	2.4 %	2025

Prix : 98,31500 Coût réel : 2.79917 %

2- BANQUE ROYALE DU CANADA

11 500 $	2.96 %	2021
11 900 $	2.96 %	2022
12 200 $	2.96 %	2023
12 600 $	2.96 %	2024

PROJET

83 900 $	2.96 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 2.96000 %

3- Caisse Populaire Desjardins Gracefield :

11 500	3,51000 %	2021
11 900	3,51000 %	2022
12 200	3,51000 %	2023
12 600	3,51000 %	2024
83 900	3,51000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,51000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était au long reproduit ;

Que la Ville de Gracefield accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date 18 février 2020 au montant de 132 100 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 12-2003. Ces billets sont émis au prix de 98,31500 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets échéant en série **cinq (5) ans ;**

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET

2020-02-041 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 132 100 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 18 FÉVRIER 2020

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Gracefield souhaite emprunter par billets pour un montant total de 132 100 $ qui sera réalisé le 18 février 2020, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt numéro	**Pour un montant de $**
12-2003	132 100 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 12-2003, la Ville de Gracefield souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1- Les billets seront datés du 18 février 2020 ;

2- Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 février et le 18 août de chaque année ;

3- Les billets seront signés par le maire et la trésorière ;

4- Les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

PROJET

2021	**11 500 $**	
2022	**11 900 $**	
2023	**12 200 $**	
2024	**12 600 $**	
2025	**13 000 $**	À payer en 2025
2025	**70 900 $**	**(À renouveler)**

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 12-2003 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 février 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-042 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MANIWAKI ET VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (CCMVG)

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler l'adhésion annuelle à titre de membre de la Chambre de Commerce de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

Que la Ville de Gracefield procède au renouvellement à titre de membre de l'adhésion annuelle de la Chambre de Commerce de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau, pour un montant de 195,00 $ plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

PROJET

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-043 LETTRE D'APPUI - MRC VALLÉE DE LA GATINEAU

CONSIDÉRANT que la MRC Vallée-de-la-Gatineau sollicite l'appui de la Ville de Gracefield pour la dotation d'un poste de gestionnaire dédié à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau selon la résolution 2020-R-AG005 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

D'appuyer la MRC dans ses démarches, d'exiger à nouveau le retour d'un poste de gestionnaire dédié exclusivement au bureau de Services Québec de Maniwaki et ayant un port d'attache à Maniwaki et ce, sans délai.

De transmettre copie de la présente résolution au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, au Ministre responsable de l'Outaouais Mathieu Lacombe, au député de Gatineau M. Robert Bussière.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET

2020-02-044 FORUM BIOALIMENTAIRE DE L'OUTAOUAIS – TABLE AGROALIMENTAIRE DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT que les élus municipaux sont invités au Forum bioalimentaire de l'Outaouais qui se tiendra le 13 mars 2020 au Centre Wakefield à La Pêche ;

CONSIDÉRANT que les frais d'inscription sont gratuits ;

CONSIDÉRANT que l'implication des municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau est recommandée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

D'autoriser le maire Réal Rochon et le conseiller Bernard Duffy à participer au Forum bioalimentaire de l'Outaouais qui se tiendra le 13 mars 2020 au Centre Wakefield à La Pêche.
Sont également inclus avec la présente autorisation les frais de déplacement et les frais de restaurant.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-045 EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2020 – APPEL DE DEMANDES

CONSIDÉRANT QU'Emploi et Développement social Canada a lancé son appel annuel de demandes pour Emplois d'été Canada (EÉC) le 30 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes seront acceptées entre le 30 janvier 2020 et le 24 février 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De mandater le directeur général et greffier, Sylvain Hubert à signer le formulaire de demande dans le cadre du programme d'Emplois d'été Canada 2020 (ÉEC) pour deux (2) étudiants, soit un pour le service d'urbanisme et un pour le service des loisirs.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

PROJET

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-46 QUOTE-PART 2020 – CORPORATION DU PARC RÉGIONAL DU LAC 31 MILLES

CONSIDÉRANT la facture reçue pour la quote-part 2020 au montant de 26 776,10 $ de la Corporation du Parc Régional du Lac 31 Milles;

CONSIDÉRANT que cette facture est payable en deux versements, soit en février 2020 et en juillet 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'autoriser le paiement du premier versement de la quote-part 2020 à la Corporation du Parc Régional du Lac 31 Milles au montant de 13 388,05 $.

D'autoriser, au courant du mois de juillet 2020, le paiement du second versement au même organisme, soit le solde au montant de 13 388,05$.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-047 ENTENTE PATRONALE-SYNDICALE – AJOUT TEMPORAIRE D'UN JOURNALIER

CONSIDÉRANT que les employés 49-02 et 33-05 sont présentement en congé de maladie et qu'il y a un manque de personnel aux travaux publics ;

CONSIDÉRANT que les travaux publics ont besoin d'un journalier jusqu'au retour de l'un deux ;

PROJET

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser l'ajout d'un journalier à titre temporaire jusqu'au retour d'un des deux employés, soit 49-02 ou 33-05, mais que ledit employé 32-62 conservera son statut d'employé saisonnier et que ce dernier sera mis à pied ou retournera à son poste de saisonnier régulier dès le retour d'un de ces employés. La présente résolution a un effet rétroactif au 20 janvier 2020.

D'autoriser le maire Réal Rochon et le directeur général et greffier, Sylvain Hubert à signer au nom de la ville, une lettre d'entente (numéro 2020-01) avec le syndicat en ce sens.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-048 FORMATION DE LA COMBEQ – INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que des formations sont offertes par la COMBEQ ;

CONSIDÉRANT la demande formulée par Nadine Brisson, Coordonnatrice du service de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et environnement pour une formation sur les droits acquis et les règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

D'autoriser Madame Nadine Brisson, Coordonnatrice du service de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et environnement à participer à cette formation qui aura lieu les 25 et 26 mars 2020 à Gatineau, prodiguée par la COMBEQ et intitulée « Les droits acquis et les règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme », le tout pour un montant de 570,17 $, plus les taxes applicables.

PROJET

Sont également inclus avec la présente autorisation les frais de déplacement et les frais de restaurant.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-049 DEMANDE D'APPUI ET RECOMMANDATIONS AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – MONSIEUR PHILIPPE LECLAIRE

CONSIDERANT que M. Philippe Leclaire a déposé à la Ville de Gracefield, pour analyse et recommandations une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et ce, afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture ces deux propriétés ;

CONSIDERANT que ce dernier désire construire un chalet aux abords du Lac Pine et fusionner deux lots contigus afin d'augmenter la superficie construisible, soit les lots rénovés 5410892 et 5410901 ;

CONSIDERANT que le règlement de lotissement en vigueur exige un terrain d'une superficie minimum de 3715 mètres carrés et que le résultat du lotissement sera de 1315 mètres carrés ;

CONSIDERANT qu'après vérification, M. Leclaire bénéficie d'un privilège à une opération cadastrale ;

CONSIDERANT que le règlement de zonage en vigueur permet l'usage H1 (bâtiment résidentiel ne contenant qu'un seul logement) dans la zone A 103 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

D'appuyer et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), la demande déposée par monsieur Philippe Leclaire pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'un chalet aux abords du Lac Pine et que cette utilisation ne contrevient en aucun cas à la règlementation présentement en vigueur à la Ville de Gracefield.

PROJET

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-050 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLETS–ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

Dossier : RIRL – 2017-701
Projet :Réfection du chemin Poisson-Blanc

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère versera 90% du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense

PROJET

réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- Le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou là la section 5.7 (pour le volet AIRRL).

- Si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1er janvier 2021.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard le 31 décembre 2020, sont admissibles à une aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Que la Ville de Gracefield a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur le bordereau de soumission de l'entrepreneur.

Que le conseil de la Ville de Gracefield confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-051 MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL DE LA MRCVG – TRAVAUX RUE ROY

CONSIDÉRANT le courrier reçu du Ministère des Transports du Québec, daté du 16 janvier 2020 ;

PROJET

CONSIDÉRANT les problèmes relatifs à un ponceau situé au croisement entre la Route 105 et de la rue Roy ;

CONSIDÉRANT la nécessité de corriger la situation ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir des conseils à cet égard ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

De mandater le service de génie municipal de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour agir à titre d'expert conseil dans le cadre de la problématique relative au ponceau au coin de la rue Roy et Route 105.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-052 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020 – RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT qu'une assemblée générale du Réseau BIBLIO de l'Outaouais aura lieu le 6 juin 2020 à l'hôtel V, située au 585 boulevard La Gappe à Gatineau ;

CONSIDÉRANT que cette assemblée est indispensable pour que notre responsable de la bibliothèque soit tenue mieux informée ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Hugo Guénette et le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser la responsable de la bibliothèque, Madame Stéphanie Pétrin, à participer à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 6 juin 2020 à l'hôtel V, situé au 585, boulevard La Gappe, à Gatineau.

Sont également inclus avec la présente autorisation les frais de déplacement et les frais de restaurant.

PROJET

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-053 JOURNÉE DES BIBLIOTHÈQUES – SALON DU LIVRE DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT que la responsable de la bibliothèque ainsi que les représentants municipaux sont invités à la journée des bibliothèques qui se tiendra le 28 février 2020 à la Maison du citoyen située au 25, rue Laurier, à Gatineau ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la bibliothécaire et d'une conseillère à participer à cette journée ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

D'autoriser la responsable de la bibliothèque, Madame Stéphanie Pétrin et la conseillère Katy Barbe à participer à la journée des bibliothèques qui se tiendra le 28 février 2020 à la Maison du citoyen située au 25, rue Laurier, à Gatineau, le tout pour un montant cumulatif de 44,00$ plus les taxes applicables.

Sont également inclus avec la présente autorisation les frais de déplacement et les frais de restaurant.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET

2020-02-054 PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – AUTORISATION DE DÉPENSES

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été demandée par la Ville de Gracefield sous le programme d'Aide aux immobilisations auprès du Ministère de la Culture et des Communications, pour la bibliothèque municipale ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield désire faire l'acquisition de nouveaux rayonnages et d'un ordinateur réservé exclusivement aux usagers de la bibliothèque ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'autoriser une dépense de 16 895,00 $ plus les taxes applicables au fournisseur Gyva pour l'achat, le transport et l'installation des nouveaux rayonnages, le tout conformément à la soumission du 19 décembre 2019.

D'autoriser une dépense de 1345,79 $ plus les taxes applicables au fournisseur Groupe DL - Solutions Informatiques pour l'achat et l'installation d'un ordinateur réservé aux usagers de la bibliothèque municipale, le tout conformément à la soumission MK1012750.

Ces autorisations de dépenses sont conditionnelles à la réception d'une réponse positive suite à notre demande envoyée auprès du Ministère de la Culture et des Communications, selon le programme d'Aide aux immobilisations.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET

2020-02-055 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES DE LA FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT que le Mouvement national des Québécoises et Québécois offre un programme d'assistance financière pour les célébrations locales de la fête Nationale ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield souhaite organiser une célébration les 23 et 24 juin 2020 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De faire une demande de subvention auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour les célébrations de la fête Nationale du Québec, les 23 et 24 juin 2020 à Gracefield.

D'autoriser le directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer tout document relatif pour une demande de subvention auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET

2020-02-056 ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE POUR LE SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT que la souffleuse utilisée par le service des loisirs est devenue désuète ;

CONSIDÉRANT que le mécanicien des travaux publics à inspecter et considère que la souffleuse doit être remplacée ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

D'autoriser l'achat d'une souffleuse Husqvarna ST 230P (30 pouces) 291CC au montant de 1359.20$ plus taxes applicables auprès du

fournisseur Anatole Gagnon et Fils, le tout selon la soumission déposée le 7 février 2020. .

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-057 OFFRE D'EMPLOI – POSTE DE SAUVETEUR – PISCINE MUNICPALE

CONSIDÉRANT l'importance et l'obligation pour la Ville de Gracefield de superviser les utilisateurs à la piscine municipale ;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de maintenir la qualité de l'eau et d'entretenir la piscine pour un entretien de base durant la saison estivale ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

De mandater le directeur général et greffier, Sylvain Hubert pour procéder à un appel de candidatures pour combler deux postes de Sauveteur à la piscine municipale. La durée de cet emploi est d'environ 8 semaines et débutera le 22 juin 2020.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-058 LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE DU CENTRE RÉCRÉATIF – LA POISSONNERIE

PROJET

CONSIDERANT la résolution 2019-10-402, Résolution – La Poissonnerie ;

CONSIDÉRANT la demande de réservation de La Poissonnerie Gracefield pour les 25, 26, 27 et 28 février 2020, pour un souper de fruit de mer et musique;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de location de la salle du centre récréatif et communautaire, situé au 5, rue de la Polyvalente (joint en annexe) ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser le directeur général et greffier, Sylvain Hubert, à signer l'entente de location de la salle du centre récréatif et communautaire entre la Ville de Gracefield et La Poissonnerie Gracefield selon les termes et conditions énumérés dans cette entente.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET

2020-02-059 DEMANDE DE PARTICIPATION – SECONDAIRE EN SPECTACLE - DON

CONSIDERANT la demande reçue de madame France Galipeau pour l'activité Secondaire en spectacle qui aura lieu le 18 février 2020 à 20h à la salle du centre récréatif de Gracefield ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Que la Ville de Gracefield accepte de participer à l'activité Secondaire en spectacle en se procurant 4 billets au coût de 10$ chacun et de

l'offrir aux personnes intéressées par l'entremise de son site Wb en procédant à 4 tirages.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

8 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-02-060 **RENOUVELLEMENT ASSURANCES COLLECTIVES – GROUPE DES POMPIERS – VILLE DE GRACEFIELD**

Le conseiller Hugo Guénette se retire de son siège de conseiller à 19 h 28 pour le traitement de cette résolution.

CONSIDÉRANT l'offre reçue du Services d'assurances André et Claude Benoit inc. pour le renouvellement de l'assurance collective du Groupe des Pompiers de la Ville de Gracefield ;

CONSIDÉRANT la décision prise par le directeur général et greffier, Sylvain Hubert de renouveler la prime d'assurance collective du Groupe des Pompiers de la Ville de Gracefield ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

De ratifier la décision prise par le directeur général et greffier, Sylvain Hubert pour le renouvellement des Assurances Collectives, police 011461-00 du 1 janvier 2020 au 31 janvier 2020, auprès des Assurances André et Claude Benoit inc., au montant de 2211.07$ taxes incluses, pour le Groupe des Pompiers de la Ville de Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Hugo Guénette reprend son siège de conseiller à 19 h 29

PROJET

2020-02-061 INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE À L'USINE D'INFILTRATION SUR LA RUE GEORGES

CONSIDÉRANT l'importance d'installer une lumière à l'usine de filtration sur la rue Georges, pour que nos pompiers aient plus de visibilité lors du remplissage des camions ;

CONSIDÉRANT l'estimé reçue par Richard St-Jacques Électrique Enr. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De mandater le directeur général et greffier, Sylvain Hubert pour autoriser Richard St-Jacques Électriques Enr. à installer une lumière à l'usine de filtration sur la rue Georges, soit 400.00$ plus taxes applicables (lumière et installation incluses).

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET

9 - RAPPORT DES COMITÉS

Claude Gauthier : Le comité de finance s'est réuni cette après-midi avec Monsieur Duffy, Monsieur le Maire et Monsieur Sylvain Hubert, Madame Carpentier et moi-même. Ça été le comité je pense le plus tranquille que j'ai eu depuis 6 ans. Il n'y a pas eu grand-chose qui a été abordé. Tout va bien, on est dans notre premier mois de budget, il n'y a pas grand-chose encore à souligner.

Alain Labelle : Du côté de l'aéroport de Maniwaki et de toutes les municipalités (ça appartient à toutes les municipalités) On a fini notre rapport d'année. On a fini l'année avec un surplus. Côté Logement-Santé, ça se dirige du bon côté. On est rendu à la période d'acheter les terrains. Il y a un bon développement là-dedans alors on continue comité par comité et puis on va finir par les avoir!

Monsieur le Maire ajoute : Juste pour le bénéfice de la salle, ce n'est pas la Ville de Gracefield qui achète les logements, je veux que ce soit bien compris. C'est Logement Santé qui va acheter les terrains et qui va chapeauter le projet. La Ville de Gracefield va venir en soutient. Peut-être allons-nous faire entrer L'eau, les égouts. On va contribuer d'une façon comme ça avec nos employés, peut-être couper l'herbe ou l'ouverture du chemin. Je voulais que ce soit bien clair que ce n'est pas la Ville de Gracefield qui investit. C'est un projet d'environ 5 millions de dollars, chapeauté par Logement-Santé.

Mathieu Caron : Au niveau du comité de la voirie tout va bien, on a un hiver qui est quand même assez clémente jusqu'à présent malgré que ça a tendance à vouloir changer. On a un camion qui est en fin de vie c'est un 2006 il est pas mal usé, il approche 400,000 km donc on prévoit un remplacement probablement en 2021 au lieu de mettre de l'argent dedans vu son état. En 2021 on devrait aller en remplacement d'un de nos camions 10 roues.

Monsieur le Maire ajoute : Peut-être que nous irons en soumission en 2020 mais ce sera pour l'année 2021.

Katy Barbe : Je n'ai pas eu de réunion du comité de loisirs, ce sera au retour des vacances de Roxanne. Pour **ROSBF?** Ce sera en fin février.

Hugo Guénette : Pour renchérir un peu, Monsieur le maire en a parlé un peu, on a installé une sortie d'eau à l'usine. ON l'a testé en pratique la semaine dernière Super efficace, 3 minutes à remplir le camion, aucun problème d'amorçage de pompe parce que la pompe est continuellement « primer». En arrivant on pèse sur l'interrupteur démarrer et ça se met à fonctionner donc très facile d'utilisation et bien efficace. En plus ça va sauvegarder notre système d'aqueduc qui est peu fragilisé à certains endroits**,** on le voit quand on avait un incendie ça arrivait qu'après l'incendie il y avait des brisures mais on va sauver notre système de cette façon-là.

Monsieur le Maire :
On a reçu une accréditation pour les pompiers, une demande d'accréditation. On est en train de regarder pour la convention collective. Ce sera des pompiers syndiqués maintenant. Ça se fait partout, c'est la mode et puis on a un travail ardu à faire. Nous sommes commencés à regarder le dossier de la syndicalisation. Ceux qui y participeront seront Monsieur Duffy, Monsieur Gauthier et moi-

PROJET

même. Monsieur Hubert qui va agir en tant que porte-parole lors des négociations. On n'engage pas d'avocats pour faire ça comme c'est là, on va regarder ce qu'on peut faire et si ça s'enligne dans la bonne direction alors nous le ferons nous autres même. On est quand même assez mature, on va tenter l'expérience pour commencer et si ça va bien on n'aura pas besoin d'un aviseur légal là-dessus.

Hugo Guénette rajoute :
Peut-être juste revenir sur les engagements de dépenses, y'en a peut-être quelques-uns qui ont entendu tantôt le 17,000.00$ c'est pour remplacer des habits de combattants. A tous les tant d'années, le ministère nous oblige à renouveler nos habits, nos bunkers donc c'est pour ça la dépense mais elle était budgétée.

Monsieur le Maire rajoute : Il faut rajouter aussi que maintenant ça prend 2 bunkers pour 5 pompiers – 2 bunkers pour chaque pompier – au renouvellement. C'est rendu que ce n'est pas rose habiller un pompier c'est facilement 3,000$ 3,500$ et on en a quand même 25 ici. Mais là ça va être 6,000$ parce que c'est en double, pour les 5 premiers. Après quand on va renouveler, ça va être encore la même chose.

Bernard Duffy : Merci Monsieur le maire, je n'aurai pas grand-chose à dire, tout le monde sur chacun des comités dans lequel je siège, l'urbanisme, l'OMH, aux finances, au personnel et sécurité publique vous avez fait le topo, il n'y a pas grand-chose à ajouter. Je suis ces gens là et j'ai bien du plaisir **.**

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

11 - CORRESPONDANCE

<u>Note au procès-verbal</u>
Correspondance du 9 janvier 2020 au 31 janvier 2020

- Ministre de l'environnement – dossier 3911-07-830-0437, subvention reçue au montant de 11254.13$
- MRC DES COLLINES – Remises des amendes perçues au 31 décembre 2019
- MRC – Conseil en bref

PROJET

- MMQ – Communiqué - renouvellement avec la COMBEQ
- CNESST – Relevé des prestations accordées et des sommes imputées
- FQM - Porte-parole des régions
- UMQ - Communiqué de presse- Rentrée parlementaire à Ottawa
- Biblio réseau – Mode séduction tout le mois de février
- UMQ – Communiqué – Consigne sur le verre et le plastique
- MMQ – Plani-Conseil 2020
- MADA – Soutien technique offert aux municipalités amies des aînés
- MRC – Analyse documents obtenus du MTESS
- Rivière des Outaouais- gestion des débits et des réservoirs
- UMQ - Bonification de l'aide au développement du transport collectif
- UMQ – Bourses – Lancement d'appel de candidatures 2020
- Bell – Service 911 – Mise à jour des contacts
- Tourisme Outaouais – adhésion 2020
- MRC Vallée-de-la-Gatineau – Communiqué de presse

12 - VARIA

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-02-062 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu unanimement,

De lever la présente séance à 19 h 50.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

PROJET

Adoptée à l'unanimité.

Le maire	Le directeur général et greffier
_____	_____
Réal Rochon	Sylvain Hubert, notaire

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Réal Rochon
Maire

PROJET